

L'édito du président

Ce journal sera en grande partie consacré à la protection des enfants et à la prévention des violences, quelles qu'elles soient.

Il n'est pas acceptable qu'au 21^e siècle les violences envers les enfants soient à ce point systémiques. Ce qui est arrivé à Lyhanna est dramatique et doit nous interpeller, doit interpeller toute la société, qui a été incapable de protéger un enfant. Il est indispensable qu'une prise de conscience collective s'inscrive dans la durée afin que l'émotion ne puisse en aucune façon s'estomper avec le temps. Il est consternant, révoltant, inacceptable que, quels que soient l'endroit et le moment, les enfants se retrouvent systématiquement exposés aux violences. Les plus fragiles d'entre eux, ceux qui sont confiés à l'ASE, sont parmi les plus exposés. Le péri-scolaire est également sur le devant de la scène. Ce dos-

sier brûlant doit permettre d'établir des diagnostics et trouver des moyens de prévention pour toutes les situations qui surgissent, que ce soit dans le sport, dans les conservatoires et les maîtrises, sans oublier hélas que 80% des violences se déroulent dans l'environnement familial ou par des proches des enfants.

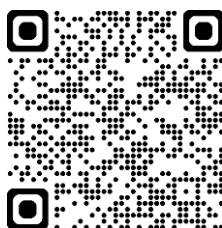
La proposition de loi dite « Betharram » a été approuvée le 1^{er} juin dernier à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. Le Sénat doit désormais examiner ce texte. Parallèlement, une initiative transpartisane, pour l'adoption d'une loi intégrale visant à adapter l'autorité judiciaire à la lutte contre les violences sexuelles et intrafamiliales, est en examen, avec à la clé la question cruciale des moyens.

C'est dans ce contexte de défiance envers le

péri-scolaire qu'est posée à Paris la question de l'organisation du temps scolaire. Les **Associations Familiales Laïques** avec la **FCPE** et la **Ligue de l'Enseignement** publient une tribune appelant à bien dissocier le sujet des rythmes de l'enfant à l'école de la question des violences, loin d'être limitée au périmètre péri-scolaire. Avant toute autre considération, il convient de mettre au premier plan **l'intérêt supérieur de l'enfant**.

Jean-Jacques Renard

Pour soutenir la tribune et lire nos contributions
<https://fcpeparis.canva.link/rythmesscolaires>



SOMMAIRE

- Page 1 : l'édito du président
- Page 2 : la canicule
- Page 3 : Protection de l'Enfance : le cadre
- Dossier protection de l'enfance**
- Page 4 : les pupilles de l'Etat et leur prise en charge
- Page 5 : l'Observatoire Parisien de la Petite Enfance (OPPE)
- Page 6 : enfants à la rue : lutter contre le sans-abrisme
- Page 7 : textile : Difficile d'être un consommateur responsable !
- Page 8 : la semaine des Parents

AFL INFOS

Revue des AFL Paris
4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : S. Leray

Rédaction : F. Thiébault

Contributeurs :

JJ Renard, C. Flament, MH
Beauvieux, G. Morvan-Dubois,
S. Baehrel

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie : asso@aflparis.org

Site : www.aflparis.org

CANICULE 2026, QUELS IMPACTS ET COMMENT PREPARER DEMAIN ?

L'été 2026 en France a été marqué par des vagues de chaleur à répétition, accompagnées de dramatiques feux de forêts. Cette réalité climatique a profondément bouleversé notre quotidien, révélant l'urgence absolue de réinventer nos modes de vie.

Des répercussions profondes sur notre quotidien

- **Un mode de vie chamboulé** : logements devenus de véritables étuves, rythmes bouleversés, fermetures en cascade d'écoles, de crèches et de centres de loisirs, sans oublier les restrictions d'eau.
- **Une santé sous haute tension** : Des risques accrus pour les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, fragiles) et une pression intenable sur nos hôpitaux. Un bilan provisoire de près de 8 000 décès en excès liés aux vagues de chaleur successives est annoncé selon les estimations publiées par Santé publique France.
- **Le monde du travail bousculé** : pénibilité décuplée, horaires inadaptés et baisse inévitable de la productivité.
- **Un impact direct sur la production agricole entraînant d'énormes difficultés.**
- **Le pouvoir d'achat malmené** : Explosion des factures d'énergie (climatisation, ventilateurs), envolée sans doute durable des prix des produits frais et investissements lourds pour rafraîchir l'habitat.
- **Loisirs et liberté restreints**: Impossibilité de pratiquer certaines activités physiques et interdiction d'accéder aux massifs forestiers à cause du risque incendie.

Comment bâtir le monde de demain ?

Au-delà de la lutte indispensable contre le réchauffement climatique, nous devons désormais adapter notre quotidien à ces canicules récurrentes. Un vaste chantier, crucial, complexe et polémique, s'ouvre à nous :

- **Réinventer l'habitat** : Comment agir sur le neuf et l'ancien ?
- **Végétaliser et rafraîchir la ville** : Repenser la circulation, enrayer la bétonisation et multiplier les îlots de fraîcheur urbains.
- **Protéger les travailleurs** : Faire évoluer le droit du

travail pour garantir des conditions sécurisées et adaptées lors des pics de chaleur.

- **Aider le monde agricole à adapter ses pratiques et choix de culture au réchauffement climatique**

Beaucoup de freins existent et les injonctions du gouvernement sont contradictoires

Les dispositifs existants qui concernent l'aide à la rénovation énergétique sont revus régulièrement à la baisse et ne soutiennent plus l'isolation par exemple.

Ces dispositifs concernent essentiellement le chauffage et pas le rafraîchissement des locaux.

Les solutions proposées ne tiennent pas compte de l'existant où toutes les solutions énergétiques ne sont pas possibles.

Par ailleurs le coût de ces dispositifs (CEE) repose de plus en plus sur les seuls consommateurs et impacte directement le prix de l'énergie, l'Etat se désengageant progressivement de son soutien.

La RE 2020 doit évoluer pour prendre mieux en compte le confort d'été. Des travaux ont été engagés par le gouvernement sur ce sujet et les AFL Paris sont pleinement mobilisées sur ces travaux. Nous avons fait des propositions concrètes d'évolution : changement du modèle utilisé d'occupation des logements, proposition de nouvelles fiches CEE autour du rafraîchissement etc...

Et bien sûr le combat pour ralentir le réchauffement est immense, nous pouvons tous, à notre niveau et dans notre vie quotidienne, faire preuve de sobriété et ainsi agir pour le climat, chaque geste compte !

À l'aube des élections présidentielles, ces défis sont incontournables et nous attendons des candidats et futurs candidats qu'ils se positionnent clairement et concrètement sur les solutions acceptables à mettre en place pour que nous puissions vivre dans cet environnement qui change et ainsi permettre à nos enfants de se projeter dans un avenir plus encourageant.

Soyez assurés que les **AFL Paris** porteront haut et fort la voix des familles face à ces enjeux d'avenir !

Aide sociale à l'enfance : Cadre et Etat des Lieux

L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) traverse une crise structurelle profonde caractérisée par la saturation des dispositifs et des manquements massifs aux droits fondamentaux des mineurs.

Quel en est le Cadre institutionnel et juridique ?

1. Le Conseil Départemental pilote et finance l'ASE.
2. **Une double voie** de traitement des problématiques existe : des mesures administratives (accord des parents) et des mesures judiciaires (ordonnées par le juge des enfants).
3. **La Loi du 7 février 2022 dite « Loi Taquet »** est un texte majeur dans ce domaine et vise à sécuriser les parcours, interdire le placement à l'hôtel pour les mineurs et les jeunes majeurs (sauf dérogation), elle renforce l'accompagnement des jeunes de 18 à 21 ans avec le dispositif « Contrat jeunes majeurs ». La loi sécurise aussi les familles d'accueil en garantissant une rémunération minimale, et prévoit aussi la création d'un fichier national des agréments des assistants familiaux afin de permettre un meilleur suivi et contrôle des familles d'accueil.

Quel est l'état de la situation ?

1. **Une surcharge des services** considérable :
Près de 400 000 mineurs et jeunes majeurs sont concernés par la protection de l'enfance en France. Cette augmentation est de 40% en 20 ans. Elle s'explique en grande partie par une meilleure efficacité des dispositifs de signalement et dans une moindre mesure par l'arrivée de migrants mineurs non accompagnés.
2. **Les décisions ne sont pas exécutées** : Des milliers de décisions de placement prononcées par des juges ne sont pas appliquées, faute de places disponibles. On note que les procédures de délaissement sont déclarées plus rapidement par les juges, c'est une très bonne chose pour les enfants, mais le manque de moyens supplémentaires augmente les délais pour la réalisation des bilans et projets de vie des enfants avec un impact non négligeable pour l'adoption.
3. **A leur majorité, les jeunes concernés sont souvent dans une situation de précarité**
Si la loi du 7 février 2022 instaure un droit à l'ac-

compagnement jusqu'à 21 ans, la mise en œuvre reste difficile avec d'importantes disparités selon les départements.

Seuls 51% des jeunes de l'ASE poursuivent leur accompagnement après 18 ans (rapport de l'IGASS basé sur l'enquête ELAP).

Une proportion importante de jeunes sans domicile fixe ou de mineurs en danger de prostitution sont des anciens de l'ASE.

Quels sont les manques et besoins identifiés ?

1. **Un manque criant de places et de professionnels**
Pénurie critique d'assistants familiaux (familles d'accueil) et saturation des foyers et pouponnières. Le besoin de création de places est estimé entre 5 000 et 9 000. La rénovation de nombreux établissements semble indispensable en raison de leur vétusté, et de leur inadaptation aux besoins de certains jeunes (handicap, mineurs non accompagnés...).
2. **Un déficit de moyens et de contrôle** : manque de financements pérennes des Départements et défaut de contrôle rigoureux des qualifications des intervenants.
3. **Des Besoins urgents** :
 - Renforcer la santé mentale et le suivi psychologique des enfants placés. Appliquer strictement la mise à l'abri.
 - Pratiquer un soutien renforcé à la parentalité en amont.
 - Renforcer l'attractivité des métiers du social.
 - Réduire les inégalités territoriales pour une protection de l'enfance plus équitable.



Les AFL PARIS sont présentes dans les organismes parisiens qui traitent de ces problématiques : les messages d'alerte sont portés avec vigueur mais le chemin est encore long pour voir une amélioration de la situation...

Les pupilles de l'Etat et leur prise en charge

Qui sont les pupilles de l'Etat ?

Les pupilles de l'Etat sont des mineurs pris en charge par l'Etat lorsqu'ils se trouvent sans protection parentale stable et continue. Sont concernés :

- les enfants **retirés à leurs familles** à la suite d'une décision de justice (délaissement parental ou retrait total de l'autorité parentale).
- Les enfants **remis à l'aide sociale** à l'enfance (ASE) par un ou deux parents.
- Les enfants **nés sous le secret**.
- **Les orphelins** (à la suite du décès d'un ou des deux parents) pour lesquels une tutelle de droit commun ne peut être mise en place.

Ce statut prend fin à l'adoption de l'enfant, à son retour dans sa famille, à la mise en place d'une tutelle de droit commun représentée souvent par des proches de l'enfant, ou à sa majorité.

Comment les pupilles de l'Etat sont-ils pris en charge ?

Lorsque l'enfant est confié au service de l'ASE, un procès-verbal est établi où sont mentionnées les circonstances de la remise de l'enfant et des informations sur sa santé et ses origines, auxquelles s'ajoute l'accord éventuel pour une adoption future (cet accord peut être donné par les parents, un tuteur ou un membre de la famille responsable de l'enfant).

Les parents disposent toujours d'un délai de rétractation, notamment pour les enfants nés sous le secret.

Si l'enfant n'a pas été repris par ses parents et qu'un délai de deux à six mois est dépassé, l'enfant obtient le statut de pupille de l'Etat par un arrêté pris par le président du conseil départemental.

Il sera accueilli selon son âge et sa situation : en pouponnière pour les nourrissons et les enfants de moins de 3 ans, en famille d'accueil, en foyer ou en logement autonome pour les plus âgés.

La responsabilité envers les pupilles de l'Etat s'exerce de manière partagée entre le préfet du département ou son représentant, qui a la fonction de tuteur du pupille, et le conseil de famille des pupilles de l'Etat, composé de représentants du conseil départemen-

tal, d'anciens pupilles ou enfants confiés, d'associations familiales, d'assistants familiaux et de personnes qualifiées (médecins, psychologues, avocats). Les membres du conseil de famille sont nommés pour six ans, ils ont l'obligation de suivre une formation qui porte sur :

- le cadre juridique des droits de l'enfant, des droits de la filiation et de l'autorité parentale et le droit applicable aux pupilles de l'Etat ;
- le fonctionnement de la tutelle des pupilles, les principes déontologiques ;
- le lien d'attachement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- la diversité des profils des pupilles ;
- le recueil de la parole d'un mineur.

Le conseil de famille se réunit chaque mois et prend toutes les décisions concernant la vie courante des enfants (suivi médical, scolarité, projet de vie) jusqu'à leur majorité.

Il reçoit les enfants (s'ils en font la demande), les différents intervenants – famille d'accueil, éducateurs, référents ASE et Service d'assistants familiaux (SAF).

Lorsque le projet de vie de l'enfant est compatible avec une adoption, **le conseil de famille se prononce aussi sur le choix des familles**, en examinant les besoins de l'enfant par rapport aux adoptants.

Les conseils de famille en quelques chiffres

Ils suivent un maximum légal de 50 pupilles par instance. En 2024, 129 conseils ont suivi 7 100 enfants, soit une moyenne de 55 pupilles par instance. Près de 2 300 enfants ont pu être entendus lors des séances du conseil de famille. La situation de 88 % des enfants a été examinée au moins une fois au cours de l'année 2023.

17 départements comptent au moins deux conseils de famille. A titre de comparaison, Paris en totalise 3 en 2026.

Les associations familiales président 34 % des conseils de famille, devant les personnalités qualifiées (28 %) et les conseils départementaux (20 %).

La difficulté pour l'ensemble des territoires est de trouver tant dans les associations que parmi les personnes qualifiées des candidats pouvant siéger au sein de ces instances.

Cette représentation, confrontée parfois à des situations difficiles, demande du temps, un investissement sans faille et beaucoup d'humilité. Mais elle est aussi très enrichissante, et les décisions qui y sont prises ont toujours pour priorité l'intérêt supérieur de l'enfant.

Source : ONPE (août 2025)

Droit à l'Education pour tous !

Le droit à l'éducation, droit fondamental garanti par la Charte des droits de l'enfant, est bafoué chaque jour, en particulier pour les plus fragiles, les enfants et jeunes qui ont été confiés à l'État, qu'ils soient pu-pilles de l'Etat ou enfants dont les familles ne peuvent subvenir à leurs besoins fondamentaux, ou ceux devant être protégés à la suite de maltraitements ou abus.

Pourtant, l'institution considère encore aujourd'hui que ces enfants doivent se contenter d'études courtes pour subvenir rapidement à leurs besoins. L'état, leur « parent de substitution », considère qu'on ne leur doit pas le même accompagnement, leur reconnaître les mêmes ambitions que les autres. Comment peut-on se résigner à accepter cette violence institutionnelle ?

Cette situation, **Rania Kissi**, élue de Paris, pupille de l'Etat, l'a vécue et dénoncée dans son ouvrage « **Enfants placés Avenirs cassés** ». Elle y livre un témoignage poignant et révolté, retraçant les chemins détournés qu'elle a dû emprunter pour suivre une voie générale et devenir avocate. Elle porte un plai-

doyer pour que les enfants placés puissent, eux aussi, suivre une scolarité comme les autres, puissent bénéficier des aides mises en place pour tous les enfants à besoins éducatifs particuliers. **Il faut commencer par écouter ces enfants**, pour les aider à croire en un avenir, et **respecter leurs choix**, leurs démarches d'émancipation, pour les accompagner dans leurs projets, même si, et surtout si leurs centres d'intérêt, leurs résultats scolaires les poussent vers des études longues.



Les AFL, en participant aux conseils de famille à Paris au titre de l'UDAF, soutiennent ce combat. Pour que les projets d'études des enfants placés soient enfin respectés. **Pour qu'on cesse de leur imposer des orientations par défaut, des voies courtes, professionnalisantes.** A 18 ans, ils devraient gagner leur vie... Comme si on demandait cela aux autres enfants ! Si vous souhaitez nous accompagner dans ce projet, n'hésitez pas à rejoindre les AFL.

L'OPPE : comprendre pour mieux agir

Le CDFAFAL75 a rencontré, le 25 septembre 2026, Mme Yasmina Merzi, Adjointe au maire de Paris chargée de l'aide sociale à l'enfance et de la protection de l'enfance, dotée en 2024 d'un budget de près de 275 M€. L'occasion de faire le point sur le fonctionnement de l'OPPE, déclinaison parisienne des OD-PE. La Ville de Paris a aujourd'hui pour ambition de partir des besoins de l'enfant, en lien avec les acteurs territoriaux, le Rectorat et les mairies d'arrondissement, pour éviter les ruptures de parcours, de favoriser le bénévolat pour le mentorat, l'accompagnement aux devoirs, l'accueil pour un weekend, des vacances. L'objectif est que les enfants placés et pu-pilles de l'État aient « une vie la plus normale possible, et ne soient plus des enfants à part ».

A la sortie de la seconde guerre mondiale, en passant de l'instruction à l'éducation, le Conseil National de la Résistance, qui a mis en place la plupart de nos grandes institutions, dont la PJJ, a mis la priorité sur la protection des enfants plutôt que sur l'enfermement et la répression des décennies antérieures. **Les enfants placés ont quitté un régime quasi carcéral pour un régime éducatif.** La création d'un Conseil des Enfants pour redonner la parole aux principaux intéressés est à saluer. Mais de crise budgétaire en crise de gouvernance, le constat est qu'aujourd'hui,

l'État ne tient pas ses engagements envers ces enfants. Leurs chances sont bien moindres d'avoir un diplôme, de suivre des études, de ne pas se retrouver dans la grande précarité, victimes de prostitution, sans domicile fixe... L'État, et tous les acteurs de l'aide sociale à l'enfance doivent agir !

Les Observatoires **Départementaux de la Protection de l'Enfance créés en 2007** sont chargés de recueillir et d'analyser les données locales et d'éclairer les politiques publiques en matière de protection de l'enfance. Ils assurent le suivi et l'évaluation des dispositifs départementaux de l'ASE. A Paris, l'OPPE vient de changer de direction. Les violences dans certains centres d'accueil et d'hébergement révélées, le manque de transparence sur l'utilisation du budget et sur le suivi des structures qui hébergent les enfants et les jeunes rendaient indispensable un renouvellement de la gouvernance.

Avec pour objectif de « **comprendre pour mieux agir** », de mettre en place des outils de coordination, de suivi, l'OPPE évolue. Une page dédiée sur le site de la Ville de Paris rend ses publications accessibles au public, et les rapports d'activité des années antérieures devraient être publiés sous peu.

Liens utiles
pour en savoir plus :



Enfants à la rue : Lutter contre le sans-abrisme

En France, à la veille de la rentrée scolaire 2026, le dernier baromètre de l'UNICEF et de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) recensaient 2 355 enfants sans solution d'hébergement après un appel au 115.

Cela représente une hausse de 9 % par rapport à 2025 et de 42 % depuis 2022.

Ces familles vivent en campements ou sont hébergées dans des conditions très précaires et peuvent bénéficier de l'aide d'acteurs associatifs locaux, des parents d'élèves ou de la communauté éducative.

À Paris, ce sont près de 500 mineurs qui sont privés de toit. Un chiffre en constante augmentation, et qui ne prend en compte que les enfants scolarisés signalés par les équipes enseignantes et les parents d'élèves des établissements.

Ces mineurs sont aussi bien des bébés que des collégiens ou lycéens mais également des mineurs isolés qui ont de grosses difficultés à être inclus au sein d'établissements scolaires afin d'y suivre leur scolarité.



En dehors de la violence d'une vie à la rue, le sans-abrisme a de lourdes conséquences sur la vie et le bien-être des enfants. Ainsi, ceux-ci sont confrontés à une dégradation de leur santé physique et mentale, à l'isolement social, à une exposition à la violence, à des difficultés de scolarisation. Certains en paient même de leur vie : ainsi selon le rapport de la FAS, en 2025, 14 enfants de moins de 4 ans et 12 adolescents entre 15 et 18 ans sont morts des conséquences de leur vie dans la rue.

Si vous souhaitez vous investir sur ce sujet ou que vous avez connaissance d'une famille à la rue, voici quelques associations qui leur viennent en aide à Paris :

- **Jamais sans toit** : Elle accompagne les familles dans leurs démarches et propose des parrainages pour leur apporter une aide matérielle et quotidienne.

Si vous êtes parents d'élèves et que vous connaissez des familles à la rue au sein de l'établissement de vos enfants, n'hésitez pas à en parler à la Direction. Vous pouvez lui demander s'il y a un représentant « Jamais sans toit » au sein de l'école afin que l'association puisse faire le lien avec la Mairie.

La direction pourra également les mettre en relation avec l'assistance sociale scolaire afin d'ouvrir un dossier de prise en charge. Parfois les parents s'organisent pour héberger les familles en attente d'une solution pérenne, des dons de nourriture et de vêtements sont organisés dans les écoles

- **Utopia 56** : accompagne et soutient les familles, femmes seules, hommes isolés, mineurs non accompagnés. Tient une permanence tous les soirs sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. Mise à l'abri pour la nuit des personnes qui s'y rendent dans la mesure des places disponibles.
- **La Croix Rouge** et ces centres d'hébergement d'urgence qui proposent un accueil, des vestiaires et des orientations.

Aujourd'hui, la situation du sans-abrisme ne cesse de se dégrader en France, et les associations qui suivent ces familles, ces enfants, réclament l'ouverture en urgence de places d'hébergement, et demandent à l'État, qui en a la charge, de prendre ses responsabilités et elles nous interrogent : « Si, dans un pays aussi riche que la France, garantir un toit à tous les enfants n'est pas notre priorité collective, à quelle société appartenons-nous ? »

Textile : difficile d'être un consommateur responsable !

L'essor de la *fast fashion* a profondément bouleversé la filière textile, soulevant des questions économiques, environnementales et sociales. Pour le consommateur souhaitant adopter une démarche responsable, le choix d'un vêtement s'avère souvent un compromis, pour tenir compte du prix, de la solidité et de la facilité d'entretien, mais aussi de plus en plus, de son empreinte écologique et éthique.

Des fibres textiles aux impacts très divers

Le textile peut être composé de plusieurs type de fibres, parfois en mélange, naturelles ou synthétiques, chacune porteuse d'enjeux distincts.

Les fibres naturelles d'origine végétale, comme le coton, le lin ou le chanvre, séduisent par leur biodégradabilité et leur faible empreinte carbone. Pourtant, le coton conventionnel, par exemple, est l'une des cultures les plus gourmandes en eau et en pesticides avec des répercussions dramatiques sur les sols et les ressources en eau potable. À l'inverse, le lin et le chanvre, moins exigeants, offrent une alternative mais ne représentent qu'un petit volume de la production. Seulement 1% des fibres végétales sont réellement recyclées. **Les fibres animales** (laine, soie, cachemire) sont biodégradables mais posent des questions éthiques (conditions d'élevage) et environnementales (bilan carbone).

Les fibres synthétiques, issues de la **pétrochimie** (polyester, acrylique, nylon), ou **artificielles** (Viscose, Lyocell (TENCEL™), Acétate), dominent aujourd'hui le marché en raison de leur coût réduit et de leur résistance. Cependant, leur production polluante et la capacité des matériaux pétrochimiques à libérer des microplastiques en font des matériaux particulièrement dommageables pour les écosystèmes aquatiques. Ainsi 35 % des microplastiques dans les océans proviennent du lavage et séchage des vêtements.

Quels critères pour « bien consommer » ?

Entre la diversité des fibres textiles, leur impact environnemental, l'opacité des filières de production et la prolifération de labels « verts », comment s'y retrouver ? Les acteurs de l'économie circulaire ont tiré la sonnette d'alarme : sans une information claire et accessible, la transition vers une mode durable reste hors de portée pour la majorité des citoyens. Plusieurs marques ont commencé à mettre en place des

scores sans que le consommateur soit informé des paramètres pris en compte et de la valeur donnée à chacun de ces éléments.

De leur côté, Le Ministère de la Transition Écologique et l'ADEME ont mis en place un système d'étiquetage rendant compte du Coût environnemental, **en attribuant un score unique en points environnementaux**, à chaque vêtement. Ce texte est entré en vigueur en octobre 2025. Dès ce mois d'octobre 2026, les ONG et associations de consommateurs pourront calculer les scores des marques n'ayant pas référencé leurs articles. Le calculateur officiel français du coût environnemental, **Ecobalyse**, est accessible à tous pour calculer un score publiable sans accord de la marque.

Lors du récent colloque de l'ACLIC (*Association Citoyenne et Laïque des Consommateurs, qui réunit 3 organisations de consommateurs : l'ADEIC, Léo Lagrange Consommation et notre organisation, le CNA-FAL*) en mai 2016, Thomas Ladreyt, directeur général adjoint d'Emmaüs France, a mis en évidence **les défis de la filière textile, marquée par la surproduction et la profusion des textiles usagés**. Il a fait le constat d'une concurrence accrue, pour les « pièces valorisables », parmi les acteurs de l'économie circulaire, entre filières historiques (comme le Secours Populaire, la Croix Rouge, Emmaüs...) et de nouveaux acteurs du marché des vêtements d'occasion, comme Vinted ou le Bon Coin. Cela concerne des vêtements peu ou pas portés, en très bon état, mais également les fibres valorisables car recyclables. Emmaüs plaide pour un **renforcement de la loi 2026-602 pour du ré-emploi local** et une meilleure gouvernance des filières. En particulier, il soutient une **responsabilité élargie du producteur via l'écotaxe textile** (sur le modèle de l'électroménager) et une régulation plus stricte de la production et de la commercialisation des vêtements à bas prix.

Dans ce contexte, les associations de consommateurs et les acteurs de l'économie circulaire appellent à une **information sur la mise en place de l'étiquetage** sur le coût environnemental et une incitation à l'utilisation des filières de recyclage. Sans cela, le risque est grand de voir la *fast fashion* continuer à dominer le marché, au détriment de la planète et de la santé humaine.

Pour plus d'information :



La semaine des parents 2026

A l'initiative de la Caf de Paris, La Semaine de parents 2026, organisée avec la Ville de Paris et l'Académie de Paris, s'est déroulée du samedi 19 au samedi 26 septembre 2026. Le thème de cette année était « **accompagner la scolarité de son enfant** ». C'est dans le cadre de la Cité Educative du 18^{ème} arrondissement que **les AFL Paris ont proposé plusieurs animations** :

Deux cafés des parents avec les parents de petits de maternelle, le 23 et 24 septembre : **comprendre l'Ecole**, et **ce que l'Ecole attend de vous**. **Deux ateliers** à la Maison de la Con-versation du 18^{ème} arrondissement : **L'orientation au collège, ça se prépare aussi en famille** et **Parents à l'école : comment faire entendre sa voix**

Une trentaine de parents ont participé à chacune de ces animations, confirmant l'intérêt des familles pour la scolarité de leurs enfants et leur rôle en tant que parents.



BULLETIN D'ADHESION 2026

NOM : Prénom :

ADRESSE : Code postal :

Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance :

Date de naissance :

Date de naissance :

- ☐ Cotisation 2026 : 15 euros
- ☐ Abonnement à Familles Laïques (revue nationale) : 4 euros

DATE ET SIGNATURE :

☐ DON : euros

Adhérer, c'est facile avec Hello Asso !

Scannez ce QR Code avec l'appareil photo de votre téléphone pour accéder au site des AFL Paris, puis adhérez en ligne et réglez par carte bancaire...

Vous pouvez également régler par chèque bancaire à l'ordre de AFL Paris.

